

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE GEAY

Objet et durée de l'enquête publique

Par arrêté n°2025-06 du 17 février 2025, Monsieur MICHAUD Jacky, maire de la commune de GEAY 17250 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision de la carte communale de la commune de GEAY, **du lundi 17 mars 2025 à 14 h au vendredi 18 avril 2025 à 12h, soit une durée de 32 jours.**

Commissaire enquêteur

Le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur Pascal BIDAN, ingénieur, en qualité de commissaire enquêteur.

Constitution du dossier d'enquête

Le dossier soumis à enquête comprend : le dossier de révision de la carte communale, le rapport de présentation, les plans de zonage nord et sud, plans de servitude d'utilité publique, le dossier L111-22 et les annexes administratives.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent pourront être consultés sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de GEAY (20 rue de l'Église Romane – 17250 GEAY). Le dossier sera également consultable en ligne via l'application Panneau Pocket sur le lien suivant <https://drive.google.com/drive/folders/1tuAyoMhPDgblXWc5rBXC6K3VUYUpG89u?usp=sharing>.

Présentation des observations

Le public, pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet à la mairie de GEAY, siège de l'enquête publique ou les adresser avant la clôture de l'enquête publique par voie postale : à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Geay – 20 Rue de l'Eglise Romane – 17250 GEAY ou par courrier électronique à mairie@geay.fr à l'attention du commissaire enquêteur dont l'objet indiquera « enquête publique révision de la carte communale »

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans le cadre des permanences à la mairie ainsi définies :

- **lundi 17 mars 2025, de 14h à 17h (ouverture de l'enquête)**
- **jeudi 27 mars 2025, de 9h à 12h**
- **jeudi 3 avril 2025, de 9h à 12h**
- **vendredi 18 avril 2025, de 9h à 12h (clôture de l'enquête)**

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport et des conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public, dès leur réception, à la mairie de GEAY pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique dans les conditions prévues par la loi en vigueur.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision de la carte communale, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques consultées, sera approuvé par délibération du conseil municipal et par arrêté préfectoral.

Les documents ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse.



Le Maire
MICHAUD Jacky

